



Extrait de délibération

Bureau syndical 6 novembre 2017 – Parthenay

Identifiant
2017-11-02

L'An Deux Mille Dix Sept le lundi six novembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 2 novembre 2017
Nombre de délégués en exercice : 8
Présents : 7
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 1
Votants : 7

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice, OLIVIER Pascal	BIRONNEAU Pascal
Secrétaire :	MORIN Joël	...
Secrétaire adjoint :
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine, CUBAUD Olivier	...

Réalisation d'un emprunt à court terme « prêt attente de subventions »

Cette année, la ligne de trésorerie PLIE ne sera pas renouvelée puisque ce budget a été clôturé et que les fonds (dépenses / recettes) provenant de la gestion du programme européen PLIE sont transférés sur le budget principal. En contrepartie, afin de pallier d'une part, à la baisse de la ligne de trésorerie du budget principal et d'autre part, à la différence de délai entre le règlement des dépenses (ex : dépenses de personnels pour le PLIE, d'honoraires pour l'étude zones humides) et la perception des subventions afférentes, il vous est proposé de souscrire un emprunt à court terme permettant une avance de trésorerie en attente de subventions.

Le Crédit agricole nous a fait la proposition suivante :

* **Montant du financement :** 200 000 €

* **Durée :** 2 ans

* **Modalités :**

- Mise en place du financement sous réserve des justificatifs des subventions
- Possibilité de remboursement du capital à terme échu et à tout moment sans indemnités, lors de la perception des subventions,
- Mobilisation des fonds : 10% des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de l'accord de signature et le solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts.
- Affectation budgétaire : les intérêts sont compatibles en section de fonctionnement au compte « Frais financiers » de la collectivité par contre le capital est inscrit en section d'investissement au compte « Emprunts ».

* **Taux en vigueur au 11/10/2017 :**

Montant	Durées en mois	Taux	Remboursement	Echéance constante	Dernière échéance	Coût global
200 000 €	24	0,69 %	Trimestriel	345 €	200 345 €	202 760 €

* **Frais de dossier :** 0,15% du montant avec un minimum de 150 € soit 300 €. Le montant sera déduit lors de la première réalisation du capital emprunté.

* **Parts sociales :** néant.

Les membres du Bureau acceptent cette proposition de prêt et autorisent le Président à signer l'offre avec le Crédit Agricole.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD